



CONSEIL CITOYEN NARBONNE-SUD
COMPTE RENDU N° 6
19 JANVIER 2022
Réalisé en visio conférence

Rédacteur : Roger ENGEL

Présents:

Mme Cabirol, Mme Espi, Mme Bouteille, Mme Guillemot, Mme Soulier.

Pour la mairie :

- M Guy Clergue (par téléphone) Elu Référent
- Mme Aïcha Khadri, Chargée de Mission CC et CDQ

Aïcha accueille les participants et règle quelques problèmes de connexion.

Le C.R. de la réunion du 17/11/2021 est validé.

Le prochain séminaire de printemps est abordé.



Ville de Narbonne – Direction Citoyenneté

Il est rappelé que ces séminaires ont pour but d'accompagner et de développer les pistes de réflexions issues de tous les Conseils Citoyens (C.C.) avec par exemple :

Le développement des méthodologies,
La conceptualisation des projets par écrit,
L'appel à projets participatifs.
Etc...

La date d'avril est mise en discussion mais à priori, dans le contexte actuel, septembre semble plus adapté à une réunion rassemblant de nombreuses personnes.

Mme Soulier prend la parole pour aborder la réunion des conseils de quartier (C.de Q.) qui regroupe trois C.C.

Création de groupe de réflexion par thématique pour le conseil de quartier. Les sujets qui pourront être traités par le conseil de quartier sont les suivants :

- 1 Déplacement doux et sécurité sur la route
- 2 Cadre de vie et environnement
- 3 Culture et sports
- 4 Economie par le tourisme
- 5 Lien social – dimension humaine (cohésion sociale)

NB : Cette liste n'est pas limitative et pourra être complétée.

Elle relance sa demande de réponse pour la réunion programmée du 24 janvier (validée en visio) et les volontaires pour se positionner sur un ou plusieurs thèmes. A ce jour, elle n'a eu qu'une réponse, celle du C.C. de Montplaisir.

Les personnes suivantes précisent leur choix :

- Mme ESPI Thème N°1,
- Mme GUILLEMOT N°1
- Mme CABIROL N° 5
- M. ANDRIEU N° 2
- M. ENGEL N° 2 (sous réserve pour l'instant)

Mme Guillemot reprend une première idée qu'elle avait déjà soumise et qui pourra être complétée :

Faire adhérer la ville au label « Ville prudente pour sauver des vies » développé par l'association « La Prévention Routière » .

Ce label (panneaux à l'entrée de l'agglomération) est délivré sous réserve que la ville s'engage à un certain nombre d'actions telles que : signalétique adaptée, aménagements de sécurité, sensibilisation de la population etc...

NB : Narbonne ayant passé récemment son cœur de ville à 30 km/h va (à mon avis) déjà dans ce sens.

Aïcha demande à M. Engel de commenter la réunion qui a eu lieu le 24 novembre dans le quartier de l'avenue du PEYROU avec une association contestant un Permis d' Aménager (P.A.) à proximité de leurs habitations. La mairie était représentée par G. CLERGUE et le nouveau directeur de l'urbanisme M. ALLIOU.

Nb ; Voir le C.R. rédigé par R. Engel qui a été fourni au C.C.

Ce P.A. concerne une parcelle située rue du clos de la Bergerie qui est enclavée dans les habitations existantes. NB : L'aménageur n'achètera le terrain que s'il obtient le P.A.

P.A

Le terrain (une pinède) sur lequel existe une ancienne carrière, est construit avec une grande bâtisse qui n'est plus habitée, mais qui pourrait être réhabilitée (dixit une personne de l'association)

La contestation des riverains s'exerce surtout sur les problèmes de ruissellements d'eau qui ne sera plus infiltrée sur le terrain, et la sécurité des accès avec la densification des constructions (20 constructions prévues sur la parcelle).

Le P.A. initial a été refusé par la mairie avec un certain nombre d'arguments mais le promoteur a fait appel via le tribunal administratif et la mairie a revu sa copie en développant de nouveaux arguments sur le second P.A. concernant la sécurité, l'accessibilité et la gestion de l'ancienne carrière.

M. Engel fait remarquer que la mairie aurait pu préempter ce terrain lors de la mise en vente par la propriétaire...

Avec les derniers éléments en sa possession M. Clergue précise que le lotissement ne devrait pas se faire.

Mme Bouteille s'inquiète du bétonnage des Hauts de Narbonne avec trois lotissements sur ces collines avec d'éventuels problèmes de ravinements d'eau pouvant entraîner de la terre ou des roches vers les habitations existantes situées en contrebas.

Ces constructions qui nécessitent dans un premier temps la construction d'une route à flanc de colline obligent à de gros travaux de terrassements et au déblaiement des rochers.

NB : En effet, pour construire la route et les maisons en amont de la pente, il faut créer une parcelle de toute pièce en creusant la colline au brise roche ce qui génère énormément de bruit et de vibrations.



Ville de Narbonne

Clergue précise que deux projets « RIBOUREL », et un plus ancien « S.M » sont validés.

A noter que plusieurs constructions sont réalisées et certaines habitées sur le premier projet qui est en cours depuis au moins 4 ans. Le second en prolongement en est au stade de la création de la voirie. Le troisième de type associatif est en cours de discussion...

Mme Guillemot intervient pour signaler que des maisons (dont la sienne), situées juste en dessous de ce chantier, qui subissent les vibrations des travaux, se fissurent.



Ville de Narbonne

Aïcha intervient pour préciser que nos assurances personnelles peuvent prendre en compte ces problèmes en se retournant vers l'entreprise.

M. Clergue informe (suite à une question) que ces projets, avec les plans, sont accessibles au Service Technique de la ville sur rendez-vous, ou en le contactant directement par mail pour en faciliter la consultation. La mairie pourra éventuellement se déplacer pour constater les détériorations bien que n'étant pas directement concernée par ces défauts.

Mme Soulier propose que la ville offre des formations aux 1^{er} secours à tous ceux qui le demanderaient.

M. Engel précise que des formations de ce type animées par la protection civile ont déjà été réalisées et que cela doit donc être possible...

M. Engel signale une dégradation du revêtement souple de l'aire de jeux de Montplaisir qui pourrait devenir dangereuse pour les enfants (trous autour du tourniquet). La photo sera fournie à Aïcha.



Ville de Narbonne

Demande de traitement envoyée au service concerné « Paysages et Nature » affaire suivi par M. CLERGUE

D'autre part, à proximité de Géant Casino le panneau « triangle en bas » de perte de priorité situé à la sortie du parking (Centrakor, Feu Vert, Marie Blachère) a été aplati par les camions qui stationnent illégalement sur le trottoir longeant la voie de décélération d'accès au Géant. Des boîtiers de compteurs électriques privés sont aussi cassés.

- Allo Narbonne sera prévenu.

Mme Bouteille propose dans le cadre des déplacements doux que la commune mette en place une navette du même type que celle de la ville pour permettre la liaison Roches-grises <>centre-ville. Cela concernerait beaucoup de monde.

Mme Cabirol propose à Mme Soulier de lancer un sondage pour valider cette demande.



Ville de Narbonne

Proposition à reprendre dans le cadre des réunions de C.de Q. selon M. Clergue.

La réunion est clôturée à 20h00.